

du dixième de chaque génération. - L'inoculation de la vaccine....est au moins pratiquée sur deux tiers des enfants de la ville et approchant la moitié de ceux des communes environnantes» ;

«les prisons ne suffisent pas toujours pour le service. J'ai vu les prisonniers entassés beaucoup plus qu'ils ne devraient l'être, dans des moments de grand passage.» (6)

En 1815, alors qu'il demeurait rue Beaumont, (7) le docteur WURTH était membre du Jury de médecine, secrétaire du Comité de vaccination, inspecteur du Dépôt des conscrits réfractaires.

En cette même année il était conseiller municipal, et ses revenus étaient estimés à 1.800 francs. Le plus fortuné de ses collègues (J.-B. THORN) était censé gagner 10.000 francs par an et le moins fortuné (J.-P. NAMUR) 800 francs.

Il figurait aussi sur la liste des 44 notables à entendre par le roi Guillaume 1er sur la Loi fondamentale.

De 1817 à 1819, J.-B. WURTH était second bourgmestre de sa ville natale. (8)

C'est lui, J.-B. Charles WURTH, qui fit partie de la Commission nommée par arrêté royal du 27. 6. 1816, et chargée de rédiger les projets de règlement pour la composition des régences des villes. (9)

Il fut, avec le vicaire général de Neunheuser, avec Scheffer (v. fasc.III), Heuard et M.-L. Schrobilgen (v. fasc. I), membre du Bureau d'Administration de l'Athénée qui venait d'être réorganisé par arrêté royal du 29. 9. 1816. Parmi les importantes fonctions dont le Bureau fut chargé, il y a lieu de relever notamment les propositions à faire pour la nomination des professeurs. (10)

WURTH comptait également parmi les membres du «Jury temporaire pour les intérêts de l'instruction moyenne et primaire» (transformé en 1823 en «Commission provinciale pour l'administration et la direction de l'enseignement primaire»), présidé par le gouverneur Willmar, mais effectivement dirigé par J.-B. Gellé (v. fasc. VI) et dont les mérites dans le domaine de l'éducation nationale ne saurait être assez relevés.

A partir du 1. 1. 1824, J.-B. WURTH inspectait les écoles du 1er arrondissement (Luxembourg) ensemble avec le vicaire général de Neunheuser et J.-B. Gellé, greffier des Etats provinciaux. (11)

Du 1. 6. 1820 jusqu'à sa mort, survenue le 27. 1. 1826, WURTH était membre des Etats provinciaux, ordre des villes. Le 5. 7. 1820, par 28 voix sur 52 votants, il fut nommé membre de la Députation des dits Etats. (12)

J.-B. WURTH avait acquis deux ans avant sa mort la maison portant le No 7 de la rue Chimay et qui passa successivement aux mains de son fils le docteur Jean-Théodore WURTH, de son gendre Ch.-G. EYSCHEN et de son petit-fils le Ministre d'Etat Paul EYSCHEN (v. fasc. V). (13)